



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2655

OBJET

Changement de service de prévention et de santé au travail

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

EXCUSÉS :

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Paul FERRÉ, Christian LOUBET

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Christine TÉQUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de son personnel : des salariés de droit privé soumis au droit du travail d'une part, et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale d'autre part ;

Considérant que les services de prévention et de santé au travail (SPST) ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Considérant que lorsque l'effectif de salariés suivi est inférieur à 500 salariés, l'adhésion à un service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) est obligatoire.

Sachant qu'actuellement le service de prévention et de santé au travail auquel le SMDEA adhère est le Centre de Gestion de l'Ariège (CDG09), essentiellement orienté vers la réglementation de la FPT ;

Sachant qu'il devient pertinent d'affilier les salariés de droit privé à un service de prévention et de santé au travail interentreprises, et de maintenir les agents de la FPT au Centre de Gestion.

Après une étude des différents services de prévention et de santé au travail interentreprises présents sur le territoire, APREVYA, anciennement ASTA, est celui qui paraît le plus adapté aux besoins du SMDEA.

L'équipe qui sera mise à disposition se compose d'un médecin, d'un infirmier, d'un psychologue, d'une assistante sociale, d'un ergonome, d'un médecin addictologue, ainsi que des ateliers de prévention tout au long de l'année pour accompagner la démarche prévention des entreprises adhérentes.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

L'adhésion des salariés de droit privé du SMDEA au service de prévention et de santé au travail interentreprises APREVYA ;

▪ **APPROUVE,**

Le maintien des agents de la FPT du SMDEA au CDG 09 ;

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer tous documents pour mettre en place les changements d'affiliation exposés ci-dessus.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and then a series of vertical and diagonal strokes below it.